

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220454

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
06 avril 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage
06 avril 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 31
Votants : 35

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. PARIS Hubert
M. PLUT Jean-Claude
M. POTTIER Louis
Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU
Mme RENARD Candy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220412-D20220454-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CREANCES ETEINTES

Monsieur le Président informe que Madame la Trésorière a adressé des listes des créances éteintes, suite à des décisions de justice prises par les tribunaux de commerces, les commissions de surendettement et autres :

- ✓ Budget Principal = 797,33€ (redevances d'ordures ménagères de 2016)
- ✓ Budget annexe Ordures Ménagères = 3 820,01 € (redevances d'ordures ménagères de 2015 à 2021)
- ✓ Budget annexe SPANC = 184,22 € (redevance ANC de 2018)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **PREND ACTE** de la liste des créances éteintes inscrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS